

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 1

Anhang: [Notre supplément mensuel]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Encore un pas de fait sur la voie de la libération du commerce européen : le Conseil des ministres de l'O. E. C. E., réuni à Paris les 13 et 14 janvier, a porté le taux obligatoire de libération de 75 à 90 % conformément à la décision qu'il avait prise en octobre dernier de franchir cette étape le jour où la France serait revenue au taux de 75 % qu'elle appliquait avant les restrictions de février 1952.

Les modalités pratiques de cette décision sont connues : l'article 2 du Code de la libération, qui fixe le taux légal à 75 % pour l'ensemble des produits et à 60 % pour chacune des trois catégories (matières premières, produits industriels, produits agricoles), demeure en vigueur, mais l'O. E. C. E. a décidé que les pays membres devraient libérer 10 % des produits restant sous contingent avant le 30 juin 1955 et porter ces pourcentages respectivement à 90 et à 75 % avant le 30 septembre 1955.

Quelles en seront les conséquences ? Considérés globalement les échanges entre les différents membres de l'O. E. C. E. sont actuellement libres à concurrence de 83 %. D'ici au 30 juin, 2 % environ devront donc être libérés ; après le 30 septembre, le taux moyen dépassera 90 %, puisque sept membres ont déjà spontanément dépassé ce chiffre tandis que trois autres s'en approchaient, sans être pour autant tenus quittes d'un effort supplémentaire.

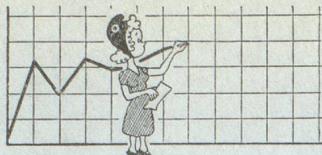
Si l'on considère le cas de la Suisse, elle devra porter son taux de libération de 91,6 à 92,44 % d'ici au 30 juin et libérer pour le 30 septembre les 3/4 de ses importations agricoles. Il a toutefois été admis que les mesures d'assouplissement qu'elle applique au secteur agricole contingenté vaudraient libération. Quant à la France, elle s'est engagée à libérer officiellement au 1^{er} avril 75 % de ses importations. Elle devra donc, dans les trois mois qui suivront, faire un effort minimum de 2,5 % et, dans les six mois, de 15 %. Elle devra d'autre part ramener progressivement la taxe spéciale temporaire de compensation aux taux les moins élevés et l'abolir. C'est à résoudre ce double problème que va s'attaquer le nouveau Comité présidé par M. Boissard.

Ce sont là des décisions importantes, comme l'O. E. C. E. n'en a plus pris depuis trois ans. Il ne faut toutefois pas en exagérer la portée. D'une part, le taux de 90 % a été adopté à titre expérimental et assorti de clauses échappatoires. D'autre part la période de référence reste l'année 1948, ce qui signifie que dans tous les pays le taux réel de libération diffère notablement du taux officiel, les courants d'importation s'étant profondément transformés depuis cette date. Enfin les tentatives faites par l'O. E. C. E. pour s'opposer aux autres formes du protectionnisme sont restées extrêmement prudentes : le G. A. T. T. (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) se réserve une sorte d'exclusivité en matière douanière ; le commerce d'État n'a pas été nettement assimilé au contingentement ; les mesures d'aide à l'exportation et les taxes à l'importation n'ont été condamnées que partiellement et timidement.

Il est permis d'en conclure, avec un peu de recul, que l'instauration d'un marché unique de l'Europe occidentale n'est pas pour demain et que les prochaines étapes de libération poseront aux gouvernements des problèmes de plus en plus difficiles à résoudre. Et pourtant — M. Nathan le rappelle dans ce numéro — l'Europe de 1929 ne connaissait pas le contingentement et appliquait des droits de douane beaucoup moins élevés qu'aujourd'hui, sans que ses industries souffrisent apparemment de la concurrence qu'elles se faisaient mutuellement.

Mais peut-être la libération des échanges ne doit-elle pas être considérée comme le but même de l'O. E. C. E., mais comme un moyen d'atteindre à une meilleure coopération européenne. Et à cet égard le plan d'industrialisation de l'Italie du Sud présente un intérêt certain par les perspectives qu'il ouvre : c'est la première fois sauf erreur que les membres de l'O. E. C. E. étudient un programme de développement économique qui, s'appliquant à l'un d'eux, porte en lui-même la solution de problèmes qui leur sont communs.

Sur le plan franco-suisse, les nouvelles mesures de libération décrétées par la France n'auront pas une répercussion considérable sur nos échanges. D'une part en effet la taxe spéciale temporaire de compensation agit dans bien des cas comme un frein plus puissant encore que le contingentement. D'autre part, le pourcentage de produits suisses libérés n'est que de 25 % sur la base des importations de l'année 1953, après l'avis de libération du 11 janvier qui porte le taux théorique de libération à 73 %. Les trois quarts des produits suisses demeurent donc contingentés, et ce n'est qu'à partir du 1^{er} avril qu'ils bénéficieront, si le prochain accord répond à nos espoirs, d'un régime plus libéral. Les résultats de l'année 1954, et en particulier le montant des exportations françaises vers la Suisse qui rejoint le chiffre record de 1951, nous confirment dans ces espoirs.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT Bilan de fin d'année. — Cette période de l'année est propice aux bilans, et M. Edgar Faure, ministre des finances, n'a pas manqué de sacrifier à l'usage. Le ministre n'a pas lieu d'être mécontent des résultats de la politique d'expansion dans la stabilité des prix qu'il poursuit depuis dix-huit mois, et la situation favorable actuelle lui semble un encouragement à continuer ses efforts.

« 1954 restera l'année du redressement économique et de l'assainissement financier, a-t-il déclaré en substance au cours d'une conférence de presse. Notre production, en augmentation de 8 %, a progressé plus qu'aucune autre en Europe. Nos échanges extérieurs, largement déficitaires en 1953, se sont redressés, et nous sommes passés, à l'Union européenne de paiements, de la position de dernier débiteur à celle de second créancier. Pour la première fois depuis la guerre, nous avons vendu plus de produits agricoles que nous n'en avons acheté. Nous sommes ainsi parvenus au seuil de l'indépendance économique. »

POLITIQUE Le maintien de procédés artificiels. — M. Faure réalise parfaitement que ce redressement est dû en partie au maintien de procédés artificiels, tels que l'aide à l'exportation et la taxe de compensation. Mais il estime ces artifices justifiés par la disparité des prix. C'est pourquoi la compression des prix français doit-elle rester un des premiers objectifs du gouvernement. Par ailleurs, celui-ci s'apprête à poursuivre la libération des échanges au-delà de 75 % et à faire passer des produits actuellement libérés avec taxe dans la catégorie des produits libérés sans taxe, tout en réduisant le taux de cette dernière. Par contre, on ne semble pas encore envisager la possibilité de supprimer progressivement l'aide à l'exportation. L'indépendance économique de la France est apparemment une plante trop jeune pour pouvoir se passer de tuteurs.

COMMERCE Décembre et année 1954. — L'amélioration du commerce extérieur a fait de nouveaux progrès en décembre, l'augmentation des importations ayant été plus que compensée par le développement des exportations. La balance commerciale a été de ce fait débitrice seulement de 4 milliards avec l'étranger contre 3,4 milliards en novembre.

Pour toute l'année 1954, les importations se sont élevées à 1.110,8 milliards et les exportations 965,7 milliards, contre respectivement 1.092,2 et 886,1 milliards en 1953, de sorte que le solde passif a été réduit de 206,1 à 145,1 milliards.

Avec la Suisse les chiffres de l'année 1954 ont retrouvé leur niveau record de 1951 : 726,5 millions de francs suisses d'exportations de l'Union française vers la Suisse, contre 591,1 en 1953 et 729,4 en 1951; 446,8 millions de francs suisses d'exportations suisses vers l'Union française contre 421,2 en 1953 et 444,4 en 1951.

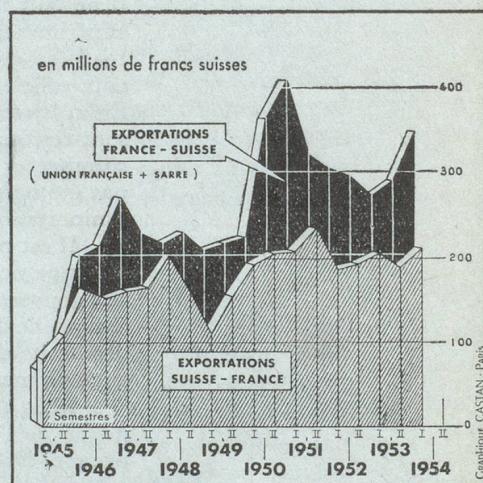
U.E.P. La France rembourse ses dettes à l'U.E.P. — La France a décidé de rembourser par anticipation le reliquat non consolidé de sa dette envers l'Union européenne de

paiements (U.E.P.). Lors du dernier renouvellement de l'U.E.P., intervenu le 30 juin 1954, la dette française envers l'Union s'élevait à 312 millions de dollars (unités de compte). Il fut décidé que, sur ce montant, 58 millions seraient remboursés immédiatement et 174 millions consolidés et amortis par versements échelonnés sur sept ans. Il subsistait donc un reliquat de 80 millions qui fera maintenant l'objet d'un remboursement anticipé. Succédant à d'autres remboursements anticipés d'emprunts extérieurs, cette opération marque un nouveau pas vers l'assainissement de la situation financière extérieure de la France.

La Bourse. — La Bourse a toutes les raisons d'être satisfaite de l'année 1954. Jamais encore le marché des valeurs n'avait enregistré des plus-values aussi importantes pendant une période de stabilité des prix. L'indice général des valeurs françaises à revenu variable s'est relevé, en 1954, de 63,7 %, tandis que la capitalisation boursière de ces mêmes valeurs s'accroissait de 77 %, en passant, fin décembre 1954, à 2.699 milliards de francs au lieu de 1.525 milliards fin 1953.

En face de cette hausse massive et continue, la Chambre syndicale des agents de change a cru devoir donner un avertissement au marché, en relevant, par deux fois, la marge de couverture pour les opérations à terme. La Bourse n'est pas restée insensible à cet avertissement. En effet, le marché a dû récemment faire face à des dégagements qui ont entraîné un tassement plus ou moins prononcé de ja cote.

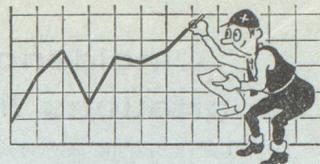
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	13 janv. 2.650	9 déc. 2.630	13 janv. 3.310
Cours fr. s. marché parallèle .	13 janv. 88	9 déc. 87,50	13 janv. 94,25
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	7 janv. 345	3 déc. 323	7 janv. 162
Ind. prod. ind. (1938 = 100) .	novembre 161	octobre 160	novembre 148
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	novembre 189	octobre 188	novembre 178
Ind. prix de gros (1949 = 100) .	décembre 135,2	novembre 134,7	décembre 138,0
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	décembre 144,9	novembre 144,2	décembre 142,1
Transports commerc. (mio. t.)	octobre 16,0	septembre 14,4	octobre 16,5
Voyageurs (millions)	octobre 42,4	septembre 40,9	octobre 16,5
Ind. vol. import. (1938 = 100) .	novembre 118	octobre 120	novembre 127
Ind. vol. export. (1938 = 100) .	novembre 231	octobre 217	novembre 214

EN QUELQUES LIGNES



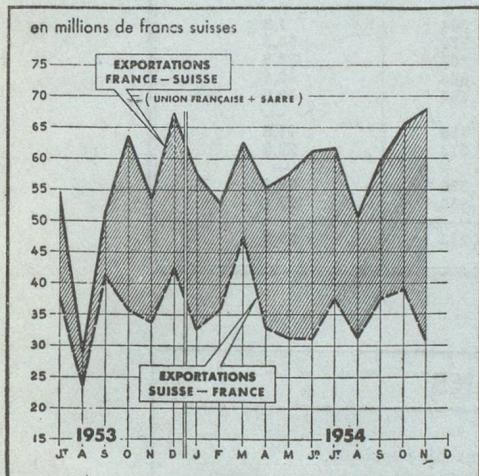
SUISSE

LE FAIT Emprunt français en Suisse. — Du 13 au 17 janvier a été offert en souscription sur le marché suisse un emprunt 4 % de la Compagnie française des Pétroles, de 50 millions de francs suisses, au prix d'émission de 100 %, amortissable par 5 remboursements annuels de 10 millions de francs de 1966 à 1970 avec possibilité pour la débitrice de rembourser l'emprunt par anticipation, en totalité, ou de renforcer les amortissements annuels à partir de 1966.

C'est le troisième emprunt français émis en Suisse depuis la guerre.

CONSEIL Le nouveau chef du Département fédéral de l'économie publique. — Lors de la répartition des Départements entre les Conseillers fédéraux, c'est à M. Thomas Holenstein, élu en décembre 1954, que le Département fédéral de l'Économie publique a été attribué. M. Lepori, qui vient également d'entrer au Conseil fédéral, dirigera le Département des Postes et Chemins de fer, et M. Chaudet le Département militaire. Les Conseillers fédéraux déjà en fonction ont conservé leurs Départements respectifs, à savoir M. Max Petitpierre celui des Affaires étrangères, M. Streuli celui des Finances, M. Etter celui de l'Intérieur, M. Feldmann celui de Justice et Police.

MERCÉ FRANCO-SUISSE



U. E. P.

Position de la Suisse en décembre. — Pour décembre, le solde actif de la Suisse s'est élevé à 10,8 millions de fr. Ce nouveau solde actif est dû surtout à une bonification des intérêts sur le crédit de la Confédération pour

le deuxième semestre. Ainsi le trafic des paiements entre la Suisse et les autres pays membres de l'U. E. P. est pratiquement équilibré. Compte tenu des amortissements prévus par les accords de consolidation, le crédit de la Confédération à l'U. E. P. s'est légèrement réduit de 734,7 millions à 733 millions en regard de 798 millions au 31 décembre 1953. Le crédit total est donc utilisé pour 78,9 p. 100.

Sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1955 divers arrêtés LÉGISLATION FÉDÉRALE concernant entre autres la continuation de l'aide temporaire accordée à des entreprises privées de chemins de fer et de navigation, la prorogation des dispositions sur l'ajournement des termes de déménagement et la prorogation des mesures de défense économique envers l'étranger. Sont entrées également en vigueur à la date précitée certaines dispositions de la loi fédérale sur l'agriculture ainsi que la loi fédérale du 30 septembre 1954 sur les mesures préparatoires en vue de combattre les crises et de procurer du travail.

A partir du 1^{er} janvier 1955 également, l'Office fédéral des assurances sociales a été détaché du Département de l'Économie publique et dépend dorénavant du Département de l'Intérieur.

Protection des locataires et des consommateurs. — VOTATION FÉDÉRALE

Le Conseil fédéral a fixé aux 12 et 13 mars prochain la votation relative à l'initiative concernant la protection des locataires et des consommateurs. L'Assemblée fédérale a décidé de proposer au peuple de rejeter cette initiative, en adoptant en revanche un contre-projet prorogeant jusqu'au 31 décembre 1960 les dispositions constitutionnelles sur le maintien temporaire du contrôle des prix réduits. Ajoutons que l'initiative, lancée par l'Union syndicale et le Parti socialiste, accorde au Conseil fédéral de véritables pleins pouvoirs pour arrêter les dispositions d'exécution nécessaires et exclut ainsi l'institution démocratique du référendum.

Banque Nationale Suisse. — Les situations comparatives FINANCES en fin d'année font ressortir les chiffres suivants (en millions de francs) :

	fin 1953	fin 1954
encaisse-or	—	—
devises	6.086,1	6.323,4
effets de change	522,1	549,4
avances sur nantissement	191,9	101,2
billets en circulation	65,2	116,6
engagements à vue	5.228,5	5.411,6
	1.540,9	1.705,4

L'année 1954. — Pour l'année écoulée, les importations COMMERCE EXTÉRIEUR se sont élevées à 5.591,6 millions de francs (contre 5.070,7 millions) et les exportations à 5.271,5 millions (contre 5.164,6 millions de francs). Il en ressort donc un solde passif de 320,1 millions de francs, alors qu'en 1953 la balance commerciale avait présenté un solde actif de 93,9 millions de francs.

L'incidence de la libération sur les importations françaises de produits suisses

Les chiffres qui suivent sont tirés des statistiques douanières françaises

1. Part des produits libérés dans le total des importations de 1948, 1951 et 1953

Années de référence	Importations totales	Importations de produits libérés	Taux de libération %
	1.000 fr. fr.	1.000 fr. fr.	%
1948	13.712.559	4.728.351	34,5
1951	32.007.535	9.848.984	30,8
1953	35.771.413	9.020.273	25,2

2. Part des produits libérés dans les importations des différentes catégories de produits en 1953

Catégories de produits	Importations totales de Suisse	Importations de Suisse de produits libérés	%
	1.000 fr. fr.	1.000 fr. fr.	
01 Animaux et produits du règne animal	2.511.499	13.216	0,5
02 Produits du règne végétal	275.410	9.954	3,6
03 Corps gras, cires	33.792	—	—
04 Produits alimentaires, boissons	319.043	19.458	6,1
05 Produits minéraux	871.490	2.202	0,3
06-07 Produits chimiques et para-chimiques	5.344.279	1.501.012	28,1
08 Matières plastiques, caoutchouc	723.040	114.841	15,9
09 Cuir et peaux	99.004	82.527	83,4
10 Bois, ouvrages en bois	92.681	58.029	62,6
11 Papier et ses applications	1.156.491	1.036.134	89,7
12-13 Matières textiles et ouvrages de ces matières	2.067.773	505.799	24,5
14 Chaussures, chapeaux	460.475	162.887	35,0
15 Matières minérales	44.767	—	—
16 Métaux précieux	7.006.879	124.354	1,2
17 Métaux communs	546.486	296.772	54,3
18 Ouvrages en métaux	610.099	235.207	38,5
19 Machines et appareils	8.614.235	3.451.804	40,1
20 Constructions électriques	1.956.255	1.021.164	52,2
21 Matériel de transport	287.694	—	—
22 Instruments de mesures scientifiques et de précision	2.438.642	289.453	11,8
23 Instruments de musique	141.566	40.973	29,0
24 Armes et munitions	—	—	—
25 Produits divers non compris ailleurs	38.863	25.328	65,1
26 Objets d'art et de collection	130.950	28.959	22,1
TOTAL	35.771.413	9.020.273	25,2

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Paris	24 février au 20 mars 1955	Salon des arts ménagers.
Paris	1 ^{er} au 6 mars 1955	Salon international de la machine agricole.
Genève	10 au 20 mars 1955.	Salon international de l'automobile.
Paris	11 au 15 mars 1955.	Salon national des fabricants de pièces détachées, tubes électroniques, accessoires et appareils de mesure radio-électrique.
Paris	31 mars au 8 avril 1955.	Salon de l'équipement scolaire.
Paris	14 au 25 avril 1955.	Salon des sports, camping, vacances.
Lyon	16 au 25 avril 1955.	Foire de Lyon.
Bâle	16 au 26 avril 1955.	Foire suisse d'échantillons.
Casablanca	16 avril au 1 ^{er} mai 1955.	Foire de Casablanca.
Lille	23 avril au 8 mai 1955	Foire de Lille.
Oyonnax	28 avril au 3 mai 1955	Salon des plastiques.
Paris	4 au 16 mai 1955	Biennale internationale de la photo et du cinéma.
Paris	14 au 30 mai 1955	Foire de Paris.
Paris	10 au 19 juin 1955	Salon international de l'aéronautique.
Bordeaux	12 au 27 juin 1955	Foire de Bordeaux.
Paris	25 juin au 10 juillet 1955	Exposition internationale des matériaux et équipements du bâtiment et des travaux publics.
Strasbourg	3 au 18 septembre 1955	Foire de Strasbourg.
Lausanne	10 au 25 septembre 1955	Comptoir suisse.
Marseille	17 septembre au 3 octobre 1955	Foire de Marseille.
Saint-Gall	6 au 16 octobre 1955.	OLMA, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.